

Résolution adoptée à la séance plénière du 29 mars 2021

Pour une politique nationale de santé environnement au cœur des territoires

Déclaration du groupe des Professions libérales

Plus de 20 millions de Français sont aujourd'hui atteints d'une maladie chronique et les projections ne sont guère rassurantes : d'ici 2023, il y en aura 500 000 de plus.

Comme l'a souligné le CESE dans son avis « Les maladies chroniques », la prévention de ces maladies doit être portée par une volonté politique plus forte.

Or, la prévention, pourtant essentielle demeure le parent pauvre de notre système de santé. La pandémie du COVID-19 vient cruellement nous rappeler combien il est primordial et combien nous sommes coupables de l'avoir parfois oublié. Rien ne peut remplacer les gestes barrières et surtout la vaccination, qui au pays de Pasteur, ne devrait être qu'une formalité. Et pourtant....

L'environnement joue un rôle essentiel sur notre santé. Certains déterminants sont connus (la pollution de l'air, des sols, de l'eau, le bruit, les radiations ...), d'autres sont plus difficiles à appréhender car souvent combinés ou même différés dans le temps, voire même intergénérationnels. Logiquement, le concept « d'exposome » s'est peu à peu imposé pour devenir aujourd'hui une réalité.

Si notre système de santé reste l'un des meilleurs au monde, il souffre d'un excès de cloisonnement à tous les niveaux, notamment en matière d'environnement et de santé. Si les deux domaines concourent au même objectif, chacun évolue pour son propre compte, sans réelle coordination.

La résolution présentée aujourd'hui recommande à juste titre une approche plus globale de la santé sans oublier la lutte contre les inégalités sociales, territoriales et de genre qui gangrène notre société. Un pilotage et une gouvernance nationale d'une politique de santé globale est indispensable en incluant l'environnement et l'alimentation avec une gestion interministérielle assortie d'une déclinaison territoriale permettant une adaptation aux réalités locales.

Le groupe des professions libérales a voté la résolution.